

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2020 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont également présentes.

Afin de se conformer aux directives du gouvernement, la séance du conseil se fait sans présence du public. Pour y arriver, les membres du conseil assistent en mode présentiel tout en respectant la distanciation de deux mètres.

Les citoyens ont été informés qu'ils pouvaient soumettre leurs questions par courriel jusqu'à midi le jour même de la séance. La séance débute à 20 h.

284-10-2020

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et qu'il demeure ouvert.

ADOPTÉE.

285-10-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉE.

286-10-2020

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-10-2020 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 30 087,94 \$
- liste des dépenses incontournables pour un montant de 105 552,06\$;
- liste des salaires du 1^{er} au 26 septembre 2020 au montant de 59 943,21;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire, donne l'information sur le sujet suivant :

- Lettre de Madame Jeanine Constantineau, directrice de la chorale remerciant le conseil municipal de son soutien financier pour la réparation de l'orgue de l'église.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant les numéros de confirmation de 25511-0198B à 27910-01ODM et les chèques n° 8954 à 8985 pour un montant total de 11 062,94 \$.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

287-10-2020

LE PRISME – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE 2021

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l’unanimité, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, s’engage à verser une contribution financière de 150 \$ par enfant de la municipalité qui participera au Camp de jour le Prisme 2021.

ADOPTÉE.

288-10-2020

CENTRAIDE – DEMANDE DE DON CORPORATIF

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l’unanimité qu’un don corporatif de 500 \$ soit versé à Centraide dans le cadre de leur campagne de financement 2021.

ADOPTÉE.

289-10-2020

CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE LÉONIE-BÉLANGER – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PAIR 2020-2021

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l’unanimité qu’une aide financière au montant de 350 \$ soit versée à Centre d’action bénévole Léonie-Bélanger afin qu’il puisse continuer à être présent dans la communauté et à offrir un service de proximité à l’ensemble de la population soit, le programme national PAIR.

ADOPTÉE.

290-10-2020

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L’ENTENTE DE SUBVENTION – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l’unanimité que Madame Christine Gontier-Gignac, directrice générale et Monsieur Stéphane Roy, maire soient autorisés à signer l’entente de subvention avec Emploi et Développement social Canada dans le cadre du projet « *Accessibilité des bâtiments* ».

ADOPTÉE.

291-10-2020

MAISON LYSE-BEAUCHAMP – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité qu'une aide financière au montant de 500 \$ soit accordée à la Maison Lyse-Beauchamp afin de leur permettre de continuer à offrir des services sur tout le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

292-10-2020

CRÉATION DE POSTE

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que deux nouveaux postes soient créés à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus soit, Adjoint(e) administratif(tive), poste syndiqué et Chargé de projet, poste contractuel pour une période de deux ans et d'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage des postes.

ADOPTÉE.

293-10-2020

IHV – DESSERTE DU LAC-À-FOIN

ATTENDU qu'un projet de déploiement d'internet haute vitesse est en cours dans la MRC d'Antoine-Labelle depuis 2017;

ATTENDU que depuis le début du projet, de nouveaux développements se sont ajoutés et que ces développements ne faisaient pas partie du projet initial dont, la desserte du Lac-à-Foin;

ATTENDU que ces nouveaux développements devraient être pris en considération et être inclus dans le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité de sensibiliser la MRC d'Antoine-Labelle afin qu'elle prenne en considération les nouveaux développements et de les inclure dans la desserte de l'internet haute vitesse.

ADOPTÉE.

294-10-2020

COVID 19 – NOUVELLES MESURES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que, suite aux recommandations de la Santé publique reliées à la COVID-19, toutes les activités soient annulées dans les salles municipales jusqu'au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE.

295-10-2020

OCTROI DE CONTRAT – DÉMOLITION 5-7, CHEMIN DU RUISSEAU-SERPENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la démolition des bâtiments situés au 5-7, chemin Ruisseau-Serpent;

CONSIDÉRANT que, suite à l'appel d'offre, la Municipalité a reçu la soumission de deux fournisseurs, soit Francis Brière et Excavation NDL Transport;

CONSIDÉRANT l'ouverture de ces soumissions reçues le 2 octobre 2020 et après analyse, il a été déterminé que Excavation NDL Transport, est le plus bas soumissionnaire au montant de treize mille huit cent quatre-vingt dollars (13 880 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de démolition des bâtiments situés au 5-7, chemin Ruisseau-Serpent à Excavation NDL Transport pour un montant total de treize mille huit cent quatre-vingt dollars (13 880 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

296-10-2020

OCTROI DE CONTRAT – AUDIT TECHNIQUE ET CONCEPTION DE L'AVANT-PROJET – TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le contrat pour la réalisation de l'audit technique et conception de l'avant-projet pour la transformation de l'église de Notre-Dame-du-Laus, soit octroyé à Marie-Josée Deschênes, architecte, au montant de seize mille cinq cent dollars (16 500 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

297-10-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que Madame Christine Gonthier-Gignac, directrice générale et Monsieur François Monière, conseiller, soient autorisés à signer la convention d'aide financière et autres documents relatifs au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du Patrimoine religieux du Québec.

ADOPTÉE.

298-10-2020

FQM – PROJET DE LOI 67

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Étienne St-Louis
secondé par Sylvie St-Louis

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE.

299-10-2020

FCMQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE TARIFICATION DES SENTIERS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie sylvestre

et résolu à l'unanimité que la
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ne s'objecte pas à ce que la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec tarifie les motoneigistes sur les sentiers situés sur des chemins multi-usages en terre publique.

ADOPTÉE.

300-10-2020

DEMANDE D'APPUI MARIE-HÉLÈNE GAUDREAU (BLOC QUÉBÉCOIS) – POINTS DE SERVICES MOBILES – SERVICES CANADA

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité
d'appuyer Madame Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle dans ses représentations auprès du gouvernement pour le maintien des bureaux mobiles sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

301-10-2020

PLAN DE CADASTRE DE OLIVIER PELLETIER, ARP. GÉO. MINUTE 499

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité que le plan cadastral parcellaire préparé par Ollivier Pelletier, arpenteur géomètre, minute 499, soit accepté.

ADOPTÉE

VOIRIE MUNICIPALE

302-10-2020

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition des équipements suivants :

- Pneus arrière pour camion 10 roues 1 100 \$.

ADOPTÉE.

303-10-2020

LETRE D'ENTENTE N° 2020-03 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Madame Gisèle Lauzon, à signer la lettre d'entente n° 2020-03 relative à la clarification du fonctionnement de la liste de rappel.

ADOPTÉE.

INCENDIE

304-10-2020

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur du service d'incendie à faire l'acquisition des équipement suivants :

- Vérin télescopique à batterie pour désincarcération14 000 \$
- Couteau rhino à batterie1 000 \$
- 2 lumières de scène1 800 \$
- 4 boyaux.....800 \$
- 1 lance.....800 \$

ADOPTÉE.

305-10-2020

SERVICE TECHNICIEN INCENDIE MRCAL 2021

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de
reconduire l'entente de fourniture de services pour 84 heures du soutien en
matière de sécurité incendie jusqu'au 31 décembre 2021

ADOPTÉE.

306-10-2020

BESOINS EN FORMATION POUR POMPIER VOLONTAIRE 2021

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus prévoit la formation de cinq pompiers pour opérateurs de pompe, cinq pompiers pour la désincarcération et seize pompiers pour les sauvetages sur plan d'eau au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Gilles Schryer et appuyé par Julie Sylvestre et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

LOISIRS ET CULTURE

307-10-2020

CRÉATION DE POSTE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité qu'un
nouveau poste de préposé au centre des loisirs, poste saisonnier régulier, soit
créé et d'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage du poste.

ADOPTÉE.

308-10-2020

PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - DÉPÔT

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité qu'un
dépôt de 900 \$ soit versé pour le plan d'aménagement paysager du parc
intergénérationnel.

ADOPTÉE.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

309-10-2020

TOURISME HAUTES-LAURENTIDES – CARTES ET GUIDE TOURISTIQUE 2021

ATTENDU QUE la municipalité est déjà membre du Guide touristique des Hautes
Laurentides;

ATTENDU QUE le guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides est un outil
profitable pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière et appuyé par Sylvie
St-Louis et résolu à l'unanimité d'acheter un espace publicitaire de ¼ de page
dans la prochaine édition du Guide et carte touristiques des Hautes Laurentides
au coût de 1 995 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

VARIA

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil n'a reçu aucune question de la part des citoyens.

310-10-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire